

C'est renouvelé. Que deux tiers du Sénat et de la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, y comprisant, il suffit pour qu'il puisse être élu à une autre élection. Les personnes qui marquent leur nom dans l'Etat de la Louisiane le premier mardi d'octobre, 1906, ne demanderont pas à voter le 10ème de la Constitution de l'Etat de la Louisiane le 12ème jour de mai 1868. Comme suit:

Le parlement d'Orléans composera le deuxième district.

Les paroisses Bossier et Webster, composeront le second district.

Les paroisses Calhoun et Bienville composeront le troisième district.

Les paroisses Union et Lincoln composent le quatrième district.

Les paroisses Caldwell, Jackson et Winn composeront le cinquième district.

Les paroisses Ouachita et Morehouse composeront le sixième district.

Les paroisses Ouest Carroll et Rapides composeront le septième district.

Les paroisses Franklin et Catahoula composeront le huitième district.

Les paroisses Avoyelles et East Carroll composeront le neuvième district.

Les paroisses Concordia et Tensas composeront le dixième district.

Les paroisses Natchitoches, Rivière Rouge et Caddo composeront le onzième district.

Les paroisses De Soto, Sabine et Vernon composeront le douzième district.

Les paroisses Rapides et Grant composeront le treizième district.

Les paroisses Avoyelles composeront le quatorzième district.

Les paroisses Calcasieu et Cameron composeront le quinzième district.

Les paroisses St. Landry composeront le seizième district.

Les paroisses Vermilion composeront le dix-septième district.

Les paroisses Acadie et Lafourche composeront le dix-huitième district.

Les paroisses Iberville, Ouest Baton Rouge et Pointe Coupee composeront le dix-neuvième district.

Les paroisses Est Baton Rouge composeront le vingt-deuxième district.

Les paroisses Ste Marie composeront le vingt-troisième district.

Les paroisses Est Feliciana et Ouest Feliciana composeront le vingt-quatrième district.

Les paroisses Ste Hélène, Livingston et Tangipahoa composeront le vingt-cinquième district.

Les paroisses Washington et St. Tammany composeront le vingt-sixième district.

Les paroisses Ascension, St. Jacques et Assumption composeront le vingt-septième district.

Les paroisses St. Jean Baptiste, St. Charles et Jefferson composeront le vingt-huitième district.

Les paroisses St. Bernard et Plaquemines composeront le vingt-neuvième district.

Les juges indiqués dans cet article recevront chacun trois mille dollars par an, salaires qui leur seront payés mensuellement sur leurs propres mandats, pourvu que l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane paie dans sa disquette toute les districts judiciaires prévus dans cet article; et pourra que en aucun cas le salaire d'aucun juge de district n'excède trois mille dollars par an.

J. W. HYAMS,
Chambre des Représentants.

J. Y. SANDERS,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approbation le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

Approuvé le 12 juillet 1906

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme: